

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 26 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Le Roux (Vice-Président) (Afrique du Sud)**Sommaire**Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission.



En l'absence de M^{me} Lintonen (Finlande), M. Le Roux (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la parole.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite) (A/C.2/62/L.6)

1. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) attire l'attention sur une note du Secrétariat contenant des amendements proposés au Statut du Programme alimentaire mondial (A/C.2/62/L.6), qui sera soumise à l'approbation de la Commission au titre du point 59 de l'ordre du jour. À l'occasion de sa session de fond tenue en juillet dernier, le Conseil économique et social, dit l'oratrice, a décidé d'approuver les amendements proposés et recommandé à l'Assemblée générale de les approuver.

b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/C.2/62/L.4)

Projet de résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

2. **M. Khan** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.4 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe attache une grande importance à l'exercice d'examen triennal, qui déterminera le cours des activités opérationnelles de l'Organisation pour les trois années à venir et guidera deux processus influant directement sur ces activités : les travaux en cours concernant le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies créé par le Secrétaire général et les délibérations sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

c) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite) (A/C.2/62/L.3)

Projet de résolution sur la coopération Sud-Sud

3. **M. Khan** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.3 pour le compte du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement

(suite) [A/62/15 (part. I et Corr.1 et Corr.2, part. II et Corr.1, part. III et Corr.1, et part. IV), A/62/71-E/2007/46, A/62/210 et A/62/266]

4. **M. Valenzuela** (Communauté européenne), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, et Monténégro), et de l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que le commerce est nécessaire pour promouvoir la croissance économique et dégager des ressources en vue de lutter contre la pauvreté. Le commerce ne peut certes à lui tout seul venir à bout des problèmes de développement, mais l'ouverture aux échanges et l'aide aux capacités d'offre sont les éléments majeurs de toute stratégie de développement cohérente. Les pays doivent bénéficier d'un accès suffisant aux marchés d'exportation, et les biens et services exportés doivent pouvoir faire face à la concurrence des produits des pays importateurs ou produits importés de pays tiers. À cette fin, la politique commerciale des pays en développement doit favoriser la capacité concurrentielle et garantir aux différentes industries la disponibilité de moyens de production à des prix compétitifs. Le rôle du commerce dans le développement dépend ainsi des politiques commerciales et d'aide des pays développés aussi bien que des pays en développement. Tous les États ont un même intérêt à parvenir à un accord commercial mondial, sur une base multilatérale, renforçant l'ouverture via l'application de règles commerciales renforcées. Comme le signale le Rapport du Secrétaire général « Commerce international et développement » (A/62/266), un résultat équilibré, équitable et axé sur le développement peut améliorer les perspectives de croissance économique et de développement et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (OMD).

5. L'Union européenne espère que les délibérations de la Commission sur le commerce et le développement auront pour résultat d'envoyer un message d'unité quant à l'objectif d'une réussite rapide, favorable au développement, du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Les pays développés aussi bien qu'en développement pourraient

tirer avantage de l'accord commercial sur les biens et services en cours de négociation, équivalant à plus de 200 milliards de dollars des États-Unis par an. La réussite rapide du Cycle de Doha rendra dans une grande mesure irréversibles les niveaux actuels d'ouverture. Toutefois, en cas d'échec du Cycle de Doha, la crédibilité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera gravement entamée, surtout dans les pays en développement. Les pays en développement plus petits et plus faibles, en particulier les pays les moins avancés, devront assumer une part disproportionnée du coût de cet échec.

6. Contrairement à ce que beaucoup pensent, les négociations de Doha ont fait des progrès et un accord a presque été atteint sur les questions essentielles. Dans les semaines à venir, un compromis devrait se dessiner qui pourrait satisfaire la communauté mondiale. Cette occasion constitue la dernière chance pour les membres de l'OMC de convenir des modalités d'un accord sur la base des propositions émises par les Présidents respectifs des groupes de négociation sur l'accès aux marchés agricoles et non agricoles. Cette impulsion doit à présent être mise à profit en vue d'obtenir des résultats satisfaisants sur les autres points de l'ordre du jour. Lorsqu'ils ont formulé leurs propositions, les Présidents ont fait pression sur les principaux acteurs intervenant dans le domaine du « triangle de négociations » — accès aux marchés agricoles, accès aux marchés non agricoles et subventions internes — qui doivent à présent montrer un esprit constructif et de compromis, ainsi qu'une véritable volonté de s'engager en faveur d'un accord ambitieux, complet et équilibré. Tous les membres de l'OMC doivent accepter les textes des Présidents comme base de négociation. Un autre cycle de discussion sera nécessaire si l'on veut parvenir à un accord d'ici la fin de l'année. Cela dépendra entièrement de la participation et de la souplesse des Membres lors des négociations.

7. L'Union européenne n'a ménagé aucun effort pour maintenir cette dynamique, ce qui a supposé de faire preuve d'une réelle souplesse sur l'accès aux marchés agricoles. À présent, d'autres grands acteurs doivent à leur tour apporter une contribution appropriée. Les États-Unis doivent accepter de donner un degré de spécificité plus grand à leurs subventions internes agricoles, y compris pour le coton; de même, les grandes économies émergentes doivent offrir un véritable accès aux nouveaux marchés en abaissant leurs tarifs douaniers sur les produits industriels selon

une approche raisonnable et proportionnée et en faisant avancer les négociations voulues sur les produits agricoles spéciaux et l'accès aux marchés agricoles des pays en développement. Les économies émergentes, déjà très compétitives, doivent contribuer à l'expansion des flux commerciaux résultant du cycle en cours. Elles constituent les marchés porteurs de l'avenir et doivent ainsi soutenir la confiance dans les négociations en se déclarant clairement disposées à s'engager sur la base des textes de négociation des Présidents.

8. Le remplacement de ces textes par de nouvelles propositions entraînerait une diminution sensible des nouvelles perspectives commerciales offertes aux pays en développement et diluerait davantage encore la libéralisation progressive, déjà limitée, qu'ils garantissent. Actuellement, seuls quelque 28 pays en développement membres de l'OMC devront appliquer une formule de réduction des droits. D'autres pays membres en développement n'y sont pas soumis en raison de leur statut d'économie de pays les moins avancés ou d'économies faibles et vulnérables, ou de leur exemption au titre des dispositions du paragraphe 6 de l'annexe B du document de juillet adopté par l'OMC en août 2004.

9. Le Cycle de Doha doit tenir ses promesses de développement. Même si les textes des Présidents ne prennent pas en compte la dimension du développement, l'Union européenne veillera scrupuleusement à ce que les questions comme l'aide au commerce, l'accès en franchise de droits et sans contingentement, ainsi que les mesures contre l'érosion des préférences reçoivent l'attention voulue. Les membres de l'OMC, l'Union européenne en tête, s'efforcent d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité de l'aide au commerce disponible pour les pays en développement. L'Union européenne vient juste d'adopter sa Stratégie pour l'aide au commerce, conçue pour permettre à tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de mieux s'intégrer dans le système commercial mondial et d'utiliser le commerce de manière plus efficace dans l'élimination de la pauvreté. La Stratégie vise à porter l'aide au commerce fournie par l'Union européenne à 2 milliards d'euros par an à partir de 2010. La Commission européenne a déjà atteint son objectif d'un milliard d'euros par an; les 50 % restants proviendront des États membres de l'Union européenne. En outre, l'Union européenne fournit une

assistance considérable en vue d'une aide élargie aux objectifs commerciaux, notamment dans le renforcement des capacités du côté de l'offre et l'infrastructure liée au commerce.

10. L'incapacité de parvenir à un accord sur les modalités d'ici la fin de l'année rendrait extrêmement improbable une conclusion prochaine du Cycle de Doha. Les répercussions d'un signal aussi négatif pourraient s'amplifier dans un contexte de turbulences mondiales. La communauté internationale doit au contraire stimuler la confiance des investisseurs, garantir le niveau actuel d'ouverture au sein de l'économie mondiale et se prémunir contre des phénomènes à venir de récession et protectionnisme. La conclusion aujourd'hui d'un accord serait une manière d'y parvenir. L'Union européenne redoublera d'efforts à cet effet et demande à ses partenaires d'en faire de même.

11. **M. Forshaw** (Australie), intervenant au nom du Groupe Cairns, dit que le Cycle de Doha en est arrivé à une étape décisive sur le volet agricole. Un travail intensif a lieu à Genève et tous les membres, en particulier ceux dont l'agriculture bénéficie des aides et protections les plus fortes, doivent montrer le maximum de souplesse. Un système commercial mondial non faussé et harmonieux est essentiel si l'on veut arracher des millions de gens à la pauvreté. Toutefois, pendant des décennies, des barrières restrictives à l'accès aux marchés ainsi que de fortes subventions ont compromis la capacité des fermiers non subventionnés de participer au commerce agricole mondial. L'incapacité à mener à bien le Cycle de Doha porterait un coup terrible au développement, à la réforme des échanges agricoles et au système commercial multilatéral. Le Groupe Cairns reste ainsi déterminé à garantir que les négociations aboutiront à un résultat ambitieux et équilibré.

12. Chacun des piliers des négociations comporte des questions cruciales à résoudre. En ce qui concerne le soutien interne, les trois acteurs qui versent les plus importantes subventions — les Communautés européennes, les États-Unis et le Japon —, doivent réduire sensiblement ces mesures qui ont pour effet de fausser les échanges commerciaux. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le Cycle doit être mené à son terme de manière à garantir un accord sur l'élimination des subventions à l'exportation. Le Groupe Cairns continuera de rechercher des disciplines efficaces auxquelles assujettir d'autres mécanismes

d'exportation comme les crédits à l'exportation et l'élimination des excédents déguisée en aide alimentaire. Concernant l'accès aux marchés, il importe d'urgence de s'accorder sur des approches tarifaires qui abattraient les barrières entravant depuis longtemps le plein développement du commerce agricole. En outre, il faut tenir compte des contextes propres aux pays en développement via la mise en place d'un traitement spécial et différencié approprié. La traduction de ce principe en dispositions pratiques compatibles avec le programme de réforme générale permettra à l'OMC de continuer de répondre aux besoins de croissance économique des pays en développement.

13. Les subventions à l'exportation, ainsi que les obstacles à l'accès aux marchés et le soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges pèsent sur la contribution que le commerce agricole pourrait apporter au développement économique et contribuent ainsi directement à l'appauvrissement constant des pays en développement. Le Cycle de Doha ne peut aboutir à un résultat satisfaisant sans un dispositif important de réformes agricoles.

14. **M. Natalegawa** (Indonésie), intervenant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui s'associe avec la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'actuelle prévalence de la pauvreté mondiale est inacceptable, en particulier lorsque l'on considère le niveau sans précédent de la richesse totale dans le monde. Un système commercial international axé sur le développement, ouvert, non discriminatoire et soumis à des règles, permettrait à des millions de gens d'échapper à la pauvreté et de bénéficier d'une qualité de vie meilleure. Il est regrettable que ce système ne soit toujours pas une réalité. Les pays en développement n'ont rien demandé de nouveau, seulement de maintenir les négociations de l'OMC dans la ligne du Programme de Doha pour le développement, de l'Accord-cadre de juillet 2004 et de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005. Il faut accélérer les négociations multilatérales entamées en septembre si l'on veut faire aboutir le Cycle de Doha d'ici la fin de l'année. À cet égard, l'ANASE appuie les efforts des Présidents des groupes de négociation sur l'accès aux marchés agricoles et non agricoles ainsi que l'action du Directeur général de l'OMC visant à parvenir à un consensus sur un résultat ambitieux et équilibré dans les mois à venir.

15. L'ANASE est résolue à faire aboutir le Cycle de Doha dans les meilleurs délais et, en tant que groupe de pays en développement dotés d'économies ouvertes, attache une grande importance aux négociations de Doha. Le renforcement du système commercial multilatéral est indispensable pour le développement et la croissance économiques de ses membres. L'ANASE réaffirme son soutien à la demande d'adhésion à l'OMC de la République démocratique populaire lao qui, pays moins avancé sans littoral, doit pouvoir bénéficier d'un surcroît d'aide à l'amélioration de sa compétitivité commerciale, y compris via l'aménagement de systèmes efficaces de transport de transit et la simplification des procédures douanières.

16. La réussite du Cycle profitera aux pays en développement et aux pays les moins avancés en leur garantissant l'accès aux marchés via la réduction des tarifs douaniers, des subventions internes faussant le marché et des obstacles commerciaux. Les pays membres de l'OMC doivent avancer sur ces questions et être également disposés à revoir leurs positions et procéder aux ajustements nécessaires. En outre, il faut reconnaître et traduire par des dispositions pratiques le principe d'un traitement spécial et différencié. À un stade aussi décisif des négociations, les pays membres doivent s'abstenir de blâmer les autres et s'employer plutôt à sortir de l'impasse.

17. L'orateur dit qu'il est également essentiel de renforcer les capacités commerciales au niveau des pays. Le Système des Nations Unies pour le développement, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), joue un rôle essentiel à cet égard. L'ANASE reconnaît l'action précieuse de la CNUCED et l'encourage à être en pointe dans la défense des besoins du monde en développement. Les membres de l'ANASE espèrent jouer un rôle constructif à l'occasion de la CNUCED XII prévue au Ghana en 2008.

18. L'ANASE, poursuit l'orateur, soutient sans réserve le système commercial multilatéral. Toutefois, il existe d'autres possibilités pour améliorer la croissance au niveau régional. Malgré les catastrophes naturelles, le niveau élevé des cours du pétrole et la menace persistante de la grippe aviaire en certains endroits de la région, les économies de l'ANASE ont enregistré un taux de croissance annuel de 6 % en moyenne en 2006. L'ANASE a représenté plus de 8 % du PIB total de l'Asie au cours de ces dernières années

et a généré approximativement 22 % de ses exportations totales. Dans ses efforts visant à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international d'ici 2015, l'ANASE vise une croissance supérieure encore à celle du PIB de l'Asie attendue à 8,1 % en 2007 et 7,9 % en 2008.

19. Les membres de l'ANASE collaborent à l'instauration de la Communauté économique de l'ANASE d'ici 2015 et au resserrement de leur coopération commerciale. Le Régime de tarifs préférentiels communs effectifs de l'accord instituant la zone de libre-échange des pays de l'ANASE, qui vise à abaisser les tarifs douaniers et à éliminer toutes les obstacles non tarifaires aux produits manufacturés et autres produits, agricoles ou non, constitue un domaine clé de la coopération. Le Régime est en place depuis 1993. Figurent actuellement dans la liste des produits admis à en bénéficier : 98 % de l'ensemble des produits de l'ANASE et 97 % des produits provenant de ses membres les moins avancés. Ce processus a aidé les pays de l'ANASE à conforter l'amélioration de leurs résultats commerciaux.

20. Il faut que les échanges commerciaux continuent d'être un puissant moteur de la croissance. Le Cycle de Doha doit aboutir à un résultat satisfaisant et les aspirations au développement des pays en développement doivent être prises en compte dans le système commercial multilatéral dont la crédibilité serait autrement entamée.

21. **M. Hossain** (Bangladesh), intervenant au nom des pays les moins avancés, dit que le commerce international peut élargir les marchés, accroître la productivité et étendre la couverture des nouvelles technologies, servant de moteurs à la croissance et au développement. Toutefois, rien de cela n'est automatique. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 souligne le fait que le commerce international contribue grandement à dégager des ressources en faveur de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés, et recense les domaines où ces pays ont besoin d'une aide internationale au renforcement de leurs capacités commerciales. L'orateur déplore que très peu d'aide a été reçue à ce jour.

22. Il ressort du Rapport du Secrétaire général (A/62/266, par. 3) que les exportations mondiales de marchandises se sont accrues de 14,8 % en 2006.

Toutefois, en dépit de gros efforts, les pays les moins avancés n'ont pas tiré profit des échanges commerciaux. Leur part dans les échanges mondiaux de marchandises est certes passée de 0,79 à 0,83 % d'un point de vue statistique, mais une analyse plus profonde révèle que l'essentiel de cette hausse est attribuable aux exportations de pétrole. Les exportations de produits non pétroliers ont sensiblement augmenté en volume mais peu en valeur. La part des exportations des 50 pays les moins avancés a atteint 2,5 % en 1960 après quoi elle n'a cessé de baisser jusqu'en 1995. Leur situation s'est certes améliorée depuis lors, mais ils n'ont toujours pas, loin s'en faut, regagné la part qu'ils détenaient en 1960.

23. Les exportateurs des pays les moins avancés, poursuit l'orateur, font face à une concurrence croissante. L'instauration de politiques macroéconomiques saines et de régimes commerciaux relativement ouverts n'a pas empêché la marginalisation de nombreux pays à faible revenu dans l'économie mondiale. Comme le signale le Rapport du Secrétaire général (A/62/266, par. 15), la libéralisation a posé des problèmes de développement particuliers aux pays les moins avancés. Nombre d'entre eux ont enregistré une baisse de leurs parts dans les échanges et revenus mondiaux, et pâti d'une hausse de l'incidence de l'extrême pauvreté. Si la tendance actuelle se poursuit, les miséreux y seront de plus en plus nombreux. Les pays les moins avancés doivent être mieux intégrés dans l'économie mondiale si l'on veut inverser cette tendance.

24. Le système commercial actuel pénalise les pays les moins avancés en les exposant aux effets préjudiciables notamment des subventions, mécanismes de progressivité des droits, obstacles non tarifaires, fluctuations des termes de l'échange et normes artificielles imposés par les pays industrialisés. Il faut inverser ces tendances. Les pays développés doivent offrir un accès en franchise de droits et sans contingentement à tous les produits provenant des pays les moins avancés, et ce, sans restriction aucune.

25. Les échanges Sud-Sud ont sensiblement augmenté durant ces dernières années. Toutefois, les pays les moins avancés, déjà marginalisés dans les échanges Nord-Sud, le sont de plus en plus également dans les échanges Sud-Sud. La part des importations des pays les moins avancés en provenance d'autres pays en développement s'est certes accrue, mais la part des importations des pays en développement en

provenance des pays les moins avancés a diminué. Pour contrer ces déséquilibres, un plus grand nombre de pays en développement industrialisés doivent ouvrir leurs marchés aux exportations provenant des pays les moins avancés. L'orateur salue les initiatives prises par plusieurs pays en développement à cet égard et encourage les autres à s'en inspirer. Le troisième cycle de négociation du Système global de préférences commerciales pourrait stimuler plus avant le commerce Sud-Sud. L'orateur plaide pour une fin rapide de ces négociations et encourage tous les pays en développement à se joindre à l'initiative.

26. L'agriculture est d'une importance cruciale pour nombre des pays les moins avancés car elle y contribue sensiblement au revenu national, à l'emploi et au développement rural. Aux prises avec des protections douanières et subventions élevées, ce secteur, déplore l'orateur, reste celui qui subit le plus les effets de distorsion et pâtit généralement de la faiblesse et volatilité des cours des produits agricoles sur le marché international. Un certain nombre de pays parmi les moins avancés ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international si ces questions ne sont pas réglées.

27. Le secteur des services a un potentiel considérable. Comme le signale le Rapport du Secrétaire général (A/62/266, par. 3), les exportations de services au niveau mondial ont augmenté de 9,7 % en 2006. Toutefois, tandis que la part des pays en développement a augmenté de 23,8 % à 24,5 %, la part des pays les moins avancés est restée inchangée à 0,46 %, soit un niveau encore inférieur à leur part des échanges de biens. Les catégories de prestataires de services pour lesquelles les pays les moins avancés bénéficient d'un avantage comparatif font l'objet de diverses restrictions à l'accès vers d'autres pays. Ce point mérite une attention immédiate.

28. Les négociations multilatérales à l'OMC offrent un cadre portant sur les mouvements de main d'œuvre au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (GATS). Toutefois, peu de progrès ont été accomplis à ce jour. La réussite du Cycle de Doha passera par un résultat concret des négociations sur les services, dont la mise en place d'un traitement spécial pour les pays les moins avancés. L'orateur exhorte les pays développés à libéraliser leurs marchés en faveur de toutes les catégories de prestataires de services des pays les

moins avancés, en particulier au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

29. Le renforcement des capacités revêt une importance cruciale. Les pays les moins avancés ont besoin d'investissements considérables pour mettre en place des infrastructures, développer une capacité de production et créer un environnement productif. Les ressources mobilisées au niveau local ne suffisent pas à répondre à leurs besoins croissants. Ils doivent en outre faire face à des coûts d'ajustement considérables occasionnés par l'érosion des préférences, le manque à gagner en recettes douanières, la perte d'emploi et l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. L'Initiative d'aide au commerce devrait aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités commerciales. Ils devraient par ailleurs être entièrement dédommagés pour l'érosion des préférences.

30. L'actuel régime international des droits de propriété intellectuelle constitue un gros obstacle à l'accès des pays les moins avancés à la connaissance, ainsi qu'à la formation et l'innovation technologique. Ce régime profite essentiellement aux producteurs et détenteurs de droits de propriété intellectuelle, dont la plupart se trouve dans les pays développés, et aggrave ainsi l'asymétrie des connaissances entre les pays les moins avancés et les autres pays. Pour bénéficier des technologies modernes, les pays les moins avancés doivent avoir toute latitude dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). La communauté internationale doit envisager d'autres dérogations et impartir de nouveaux délais réalistes au respect de l'Accord. L'orateur plaide pour un régime aidant les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs de développement.

31. Un grand nombre de pays parmi les moins avancés se heurtent à des difficultés durant le processus d'adhésion à l'OMC. Les négociations d'adhésion aboutissent souvent à des engagements stricts de libéralisation et de réformes de leur part sans commune mesure avec leur niveau de développement. L'orateur exhorte les membres de l'OMC à demander des pays les moins avancés désireux de rejoindre l'Organisation seulement des engagements à la hauteur de leur niveau de développement, comme l'établit le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

32. Enfin, conclut l'orateur, la reprise des négociations du Cycle de Doha est certes encourageante, mais celles-ci doivent s'accélérer pour aboutir à temps. Le soutien des dirigeants politiques internationaux est à cet égard crucial. L'orateur enjoint à la communauté internationale d'achever ces négociations dans les meilleurs délais. Les intérêts et besoins spéciaux des pays les moins avancés doivent s'inscrire au cœur du Cycle de Doha et de son résultat final.

33. **M. Ehouzou** (Bénin), intervenant au nom du Groupe africain, dit que nombre de pays africains ne sont toujours pas dotés de l'infrastructure de base nécessaire pour profiter des perspectives offertes par l'accès aux marchés et souffrent d'une capacité limitée de production et d'offre de biens sur les marchés. L'Afrique représente environ 13 % de la population mondiale mais seulement 3 % des échanges internationaux. Eu égard à l'augmentation phénoménale des biens et services dans le monde, une hausse de la part des échanges de l'Afrique conduirait à un accroissement sensible des revenus du continent. En dépit des progrès remarquables accomplis ces trois dernières années grâce aux initiatives et programmes régionaux et bilatéraux, plusieurs pays africains se heurtent toujours à de multiples problèmes intérieurs et extérieurs, dus en particulier à une infrastructure nationale inadéquate et un environnement commercial international défavorable.

34. L'orateur dit que le renforcement des capacités productives et l'investissement dans les infrastructures sont ainsi essentiels pour le commerce, le développement économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation en temps voulu des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. L'assistance technique est également nécessaire pour aider les pays africains à intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et pour nouer des partenariats entre les secteurs privés et publics. En outre, les pays africains ont besoin en premier lieu d'un accord final du Cycle de Doha qui s'étendrait à des domaines clés comme l'agriculture, l'accès aux marchés de produits agricoles et non agricoles, les services et la facilitation du commerce. Il faudra apporter une réponse claire et appropriée aux questions essentielles de renforcement des capacités et avancer sur la voie de l'élimination des obstacles dans le secteur agricole. L'accès aux marchés est de loin le principal moyen pour atteindre les

objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

35. Dans le cadre du Cycle de Doha en cours, une aide au commerce bien organisée et bien gérée peut être un outil majeur de développement au sein des pays africains. Toutefois, l'aide au commerce n'est en aucune manière une solution de remplacement à la réussite des négociations de Doha. L'allocation de fonds à l'aide au commerce ne doit ainsi pas compromettre les formes traditionnelles d'aide au développement, telle l'APD. Ces ressources doivent être additionnelles, prévisibles et durables.

36. La prise en main par les pays africains de l'initiative « Aide pour le commerce » est essentielle pour que celle-ci tienne compte de leurs besoins spécifiques. Il faut ainsi accorder à l'Afrique une place de premier plan dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre du mécanisme correspondant au niveau national et régional. Les institutions et programmes africains, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Union africaine, doivent également participer à ce processus. À cet égard, l'orateur salue l'organisation de la Conférence « Mobiliser l'aide pour le commerce : un regard sur l'Afrique », le 2 et 3 octobre 2007, à Dar es-Salaam. Les pays donateurs et les institutions financières internationales doivent poursuivre leurs efforts en vue d'offrir à l'Afrique une aide pour le commerce accrue et de meilleure qualité. Les pays donateurs doivent mettre à profit des systèmes efficaces de distribution permettant une affectation rapide des crédits afin d'atténuer les contraintes administratives.

37. L'accord final du Cycle de Doha doit tenir compte des préoccupations ci-après des pays africains et y apporter les réponses voulues : élimination des subventions agricoles injustes et pernicieuses dans les pays riches; érosion des préférences et coûts de mise en œuvre liés aux accords commerciaux; accès des pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingentement; question du coton; accès aux marchés non agricoles; assistance technique et renforcement des capacités; aide au commerce; et instauration d'un traitement spécial et différencié.

38. **M. Nguyen Tat Thanh** (Viet Nam) dit que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle

plus dynamique et plus important sur les questions liées au commerce mondial, en particulier en apportant l'impulsion politique ô combien nécessaire pour guider le Cycle de Doha vers sa réussite. Une issue équitable et équilibrée du Cycle de Doha peut apporter des résultats importants en aidant les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement et à réduire la pauvreté. Toutefois, les pays développés doivent s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes et agir avant qu'il ne soit trop tard en vue d'un partage plus équitable des bénéfices procurés par le commerce.

39. Le Viet Nam s'est engagé dans une vaste libéralisation des échanges et des investissements au cours des 20 dernières années, à laquelle l'ensemble des pays doit apporter un soutien sans réserve et dont les négociations commerciales régionales et multilatérales doivent scrupuleusement tenir compte. L'adhésion récente du Viet Nam à l'OMC a donné une impulsion salutaire à ses échanges commerciaux avec le reste du monde si bien que ses échanges bilatéraux devraient, estime-t-on, augmenter de 20 % en 2007. La croissance économique, qui atteindra, prévoit-on, un record de 8,5 % en 2007, a été largement partagée par l'ensemble de la population et le taux de pauvreté devrait descendre à 14 % dans un délai de cinq ans. Si les tendances actuelles se poursuivent, le Viet Nam dépassera son statut actuel de pays en développement à faible revenu d'ici fin 2008.

40. En outre, le Viet Nam est déterminé à transformer l'ANASE en une région de libre circulation des biens, services et investissements d'ici 2015. L'ANASE se félicite de la conclusion prochaine de ses négociations de libre-échange avec le Japon. La conclusion d'accords similaires avec l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays est également à la portée du Viet Nam. Au même moment, le Viet Nam attache la plus haute importance à la coopération Sud-Sud et à la collaboration avec les organisations, notamment diverses institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies.

41. **M^{me} Zvereva** (Fédération de Russie) dit que le Rapport du Conseil du commerce et du développement (A/62/15) montre le poids croissant des pays en développement dans le commerce international. Les échanges internationaux étant un facteur dynamique de croissance économique et de réduction de la pauvreté, la délégation russe, dit l'oratrice, plaide pour une libéralisation constante des échanges mondiaux,

laquelle doit, dans la mesure du possible, tenir compte du contexte socio-économique et politique propre à chaque pays et région.

42. La Fédération de Russie aide à concrétiser le potentiel du commerce international comme instrument de développement via la baisse des droits d'importation et l'application d'un régime préférentiel spécial aux importations provenant de la grande majorité des pays en développement. La Fédération de Russie n'a appliqué aucune restriction quantitative aux importations de biens provenant des pays les moins avancés, ni introduit aucune mesure antidumping, compensatoire ou de sauvegarde à leur encontre.

43. La délégation russe, dit l'oratrice, appuie les objectifs du Cycle de Doha et estime nécessaire de donner une impulsion politique à ces négociations pour les mener rapidement à terme. Actuellement, la Fédération de Russie participe, en qualité d'observateur, au Cycle de Doha dont nombre des questions examinées concernent directement ses intérêts présents et de long terme. Une participation active aux négociations commerciales multilatérales est l'un des principaux objectifs de la Fédération de Russie. Une fois membre à part entière de l'OMC, la Fédération de Russie sera disposée à apporter une contribution constructive à la résolution des problèmes actuels auxquels se heurte le système commercial mondial, y compris via l'élaboration de règles équilibrées susceptibles d'aider à corriger les déséquilibres du commerce mondial. Toutefois, dit l'oratrice, la Fédération de Russie adhèrera à l'OMC seulement à des conditions acceptables pour elle et les producteurs des divers secteurs de l'économie russe.

44. **M. Ngor** (Soudan) dit que la conclusion rapide du Cycle de Doha et la mise en œuvre de ses volets liés au développement sont d'une importance cruciale pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Les pays développés doivent faire preuve de la souplesse voulue lors de ces négociations de manière à préserver la stabilité, la fiabilité et la crédibilité du système commercial multilatéral.

45. Le Soudan exhorte vigoureusement les membres de l'OMC à faciliter son adhésion à l'Organisation. L'agriculture étant un secteur économique majeur, le Gouvernement soudanais met l'accent sur les politiques concernant notamment les réformes agraires, les mesures de libéralisation du commerce, l'élimination des obstacles commerciaux aux produits

agricoles, la privatisation et l'allègement de la pression fiscale sur l'agriculture. Toutefois, le Soudan aura besoin de l'appui de la communauté internationale pour compléter ses activités nationales de reconstruction et développement, en particulier via un certain nombre d'actions visant à faciliter son adhésion à l'OMC. En outre, afin de bénéficier de l'économie mondiale ouverte, le Soudan a besoin non seulement d'une baisse des tarifs douaniers et d'un meilleur accès aux marchés mais également d'un renforcement de ses capacités d'offre.

46. L'imposition de sanctions économiques unilatérales à l'encontre du Soudan depuis 1997 est une violation flagrante des principes du droit international et du libre-échange consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a plusieurs fois condamné ces mesures coercitives et a constamment exhorté la communauté internationale à une action urgente et efficace en vue d'éliminer leur usage. La délégation soudanaise, conclut l'orateur, enjoint ainsi à la communauté internationale de garantir le respect des principes consacrés dans la Charte.

47. **M. Murakami** (Japon) dit que la réussite rapide du Cycle de Doha importe plus que jamais. Il faut intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral, en particulier l'OMC, afin qu'ils en bénéficient et qu'ils y participent sur un pied d'égalité avec les autres pays. À ce stade décisif des négociations, le Japon, dit l'orateur, apportera une contribution constructive en vue d'atteindre un résultat complet et équilibré.

48. L'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux importe certes, mais les pays en développement ont également besoin d'améliorer leurs productivités et infrastructures et de mettre en place des circuits commerciaux afin d'y écouler leurs produits. Au même moment, les pays développés devront éviter d'adopter une approche unique pour tous les pays en matière d'aide au commerce et fournir au contraire une aide personnalisée en réponse aux besoins spécifiques de chacun des pays bénéficiaires.

49. Le Japon, dit l'orateur, continuera de fournir une aide au commerce via son Initiative de développement en faveur du commerce, lancée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005, laquelle initiative cherche à aider les pays en développement à stimuler leurs exportations en leur

apportant une aide à toutes les étapes, de la production à la commercialisation. Dans le cadre de cette initiative, le Japon encourage l'exportation de biens locaux en provenance des pays en développement et leur consent des prêts pour la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires. En avril 2007, le Japon a également étendu son régime en franchise et sans contingentement à 98 % des produits en provenance des pays les moins avancés.

50. Les pays en développement, poursuit l'orateur, doivent instaurer des environnements propices à l'investissement étranger direct en perfectionnant leurs cadres juridiques et réglementaires correspondants, en améliorant la transparence et en renforçant leurs infrastructures. Le Japon adopte une approche à plusieurs niveaux à l'appui des efforts des pays en développement visant à attirer l'investissement et les capitaux privés. Ses accords de partenariat économique s'étendent à des composantes de libre-échange ainsi qu'à des règles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. Ces accords prévoient également des mécanismes de coopération et de résolution des problèmes quotidiens rencontrés par les investisseurs. Un système commercial multilatéral rigoureux est sans conteste crucial pour le développement ainsi que pour la stabilité et prospérité du monde entier. La délégation japonaise, conclut l'orateur, espère ainsi que les délibérations de la Commission aideront à susciter la volonté politique nécessaire à la conclusion du Cycle de Doha.

51. **M^{me} Knight** (États-Unis d'Amérique) dit que l'ouverture au commerce dans le monde est essentielle pour réduire la pauvreté et promouvoir les chances et la prospérité de tous. Le commerce et le développement étant inextricablement liés, un environnement planétaire appuyant la liberté des échanges commerciaux favorisera la croissance et bénéficiera à tous. Aussi les États-Unis poursuivent-ils plus avant la libéralisation du commerce à travers les négociations de l'OMC. Les pays qui se sont ouverts au commerce ont montré qu'ils en avaient tiré de réels gains en termes de croissance économique et qu'ils avaient sensiblement réduit leurs niveaux de pauvreté. Ces pays doivent échanger leurs meilleures pratiques pour que d'autres puissent s'en inspirer.

52. L'oratrice dit qu'il est temps d'accroître la participation au système commercial international et de s'abstenir de faire de la Commission la tribune de

sempiternels grands discours creux. À cette fin, les Nations Unies doivent mieux mobiliser leurs ressources et collaborer avec d'autres organisations, notamment l'OMC, les institutions de Bretton-Woods et les banques régionales de développement, de manière à renforcer la capacité commerciale des pays qui n'ont pas profité de la mondialisation au mieux de leurs moyens. L'Organisation des Nations Unies a les moyens d'amener de véritables changements mais doit, pour ce faire, garantir des modalités d'action internationales coordonnées.

53. Un environnement ouvert au commerce, poursuit l'oratrice, est également moins susceptible de tolérer des distorsions économiques coûteuses et plus à même de créer des emplois et de favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. Les effets conjugués de l'ouverture des marchés, d'une bonne gouvernance et d'un engagement en faveur de politiques économiques saines ouvrent des perspectives illimitées. Les délibérations de la Commission sur le commerce international et le développement doivent mettre l'accent sur les moyens d'offrir l'accès de tous les pays au marché international afin qu'ils puissent y vendre leurs biens et proposer leurs services. Les interminables discussions sur le mérite de la libéralisation du commerce sont démodées et stériles. Le temps est à l'action.

54. Les pays peuvent élargir leur accès à l'économie mondiale, sans attendre la fin de longues négociations, via la baisse des tarifs, la réduction des obstacles non tarifaires aux importations et la mise à profit de l'actuelle aide pour le commerce. Lorsqu'elles sont combinées avec l'assistance technique sur le terrain de l'Organisation des Nations Unies, ces politiques peuvent favoriser la croissance et aider à éliminer la pauvreté. À l'inverse, les mesures protectionnistes ne font qu'introduire des distorsions et entraver l'efficacité, dissuadant fortement les échanges. Chaque pays est en définitive responsable de son propre développement : ceux qui encouragent la bonne gouvernance, luttent contre la corruption et s'ouvrent aux échanges peuvent réussir dans leurs objectifs de développement et enregistrer de réels gains.

55. **M. González** (Cuba) dit que le Cycle de Doha doit aboutir rapidement. Il faut éliminer les graves asymétries, incohérences et inégalités du système commercial actuel. L'OMC doit suivre des procédures transparentes, souples et rapides pour faciliter l'entrée des pays en développement, qui doivent pouvoir

bénéficier d'une assistance technique. Seule une poignée de pays en développement ont progressé dans leur accès aux marchés et leur part des échanges. Les progrès sur la voie du développement via le commerce ne peuvent s'accomplir grâce à la seule libéralisation; les pays en développement doivent pouvoir bénéficier d'un traitement spécial et différencié fondé sur leur stade de développement.

56. Les subventions considérables accordées par les pays développés à leurs producteurs faussent le commerce mondial et mettent en doute la crédibilité du système commercial actuel. La mise en œuvre de mesures économiques coercitives, de sanctions unilatérales et de cadres législatifs et réglementaires ayant un effet extraterritorial préjudiciable pour les pays en développement menace également la liberté des échanges et des investissements. Le blocus brutal imposé pendant plus de 47 années par le Gouvernement des États-Unis à l'encontre de Cuba, désastreux pour son économie et son peuple, en est un exemple.

57. La CNUCED, conclut l'orateur, doit pouvoir bénéficier de l'appui financier nécessaire pour remplir son mandat.

58. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que les retards dans la conclusion du Cycle de Doha ont abouti à une prolifération d'accords bilatéraux et régionaux, les pays s'efforçant de trouver d'autres moyens de libéralisation de leurs échanges. Il faut promouvoir les perspectives d'échanges multilatéraux, réduire et éliminer les subventions et les obstacles, et élaborer des règles claires permettant la liberté des flux commerciaux de biens et services. Le système doit avoir pour objectifs primordiaux de promouvoir le développement et de réduire les déséquilibres actuels de l'économie mondiale.

59. En 2002, la Colombie s'est engagée dans une nouvelle phase sur la voie de l'internationalisation de son économie. Elle a signé des accords de libre-échange avec ses partenaires de la Communauté andine et le Mexique, et a été partie à l'accord d'intégration entre la Communauté andine et le MERCOSUR. Ses accords avec le Chili et le Triangle du Nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Honduras et Guatemala) entreront bientôt en vigueur. La Colombie, dit l'oratrice, a signé un accord de libre-échange avec les États-Unis en voie d'être approuvé. Le Gouvernement colombien, poursuit l'oratrice, a entamé des négociations avec les pays de l'Association

européenne de libre-échange, ainsi qu'avec le Canada et l'Union européenne. La Colombie espère conclure des accords de libre-échange avec plus de 50 pays d'ici 2010. Sur le front multilatéral, la Colombie a participé activement aux négociations de Doha. La conclusion du Cycle de Doha doit être une priorité pour les pays développés aussi bien que les pays en développement. Le Gouvernement colombien, conclut l'oratrice, attend avec intérêt la tenue de la CNUCED XII prévue à Accra en 2008.

60. **M. Yao Wenlong** (Chine) dit que le Cycle de Doha se doit d'aboutir prochainement, en accordant un rang élevé de priorité aux questions liées au développement. Le Gouvernement chinois, dit l'orateur, plaide pour l'instauration d'un système commercial axé sur le développement ainsi que pour l'extension du rôle de la CNUCED. D'ici 2010, la valeur des importations annuelles de la Chine, estime-t-on, dépassera un billion de dollars. Le développement économique de la Chine offrira de vastes potentiels de développement à d'autres pays. Le Gouvernement chinois continuera de resserrer sa coopération économique et commerciale, mutuellement avantageuse, avec tous les pays.

61. **M. Kyaw Moe Tun** (Myanmar) dit qu'il faut réserver aux produits agricoles en provenance des pays en développement un meilleur accès aux marchés et éliminer les subventions à l'exportation. L'aide au commerce doit aller de pair avec l'instauration de l'environnement voulu, y compris l'introduction de mesures d'aide aux pays en développement dans les domaines du renforcement des capacités, des infrastructures et de la prospection de nouveaux marchés. Le niveau élevé des droits de douane sur les produits industriels, manufacturés ou transformés, à fort coefficient de main-d'œuvre, restreint l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux. Il importe de conclure au plus tôt un accord sur la réduction des droits de douane de manière à garantir l'égalité des chances commerciales aux produits manufacturés en provenance des pays en développement. La délégation du Myanmar, dit l'orateur, salue l'offre de l'accès en franchise de droits et sans contingentement aux exportations en provenance des pays les moins avancés. Dans le même ordre d'idées, tous les pays en développement doivent pouvoir bénéficier de la marge d'action voulue et d'un traitement préférentiel spécial. Il est essentiel d'améliorer l'assistance technique pour permettre aux

pays en développement de mettre en place des mesures de facilitation des échanges.

62. Il importe de ne politiser sous aucun prétexte l'assistance au développement des pays en développement. Les mesures économiques unilatérales prises comme moyens de contrainte politique et économique pèsent sur l'économie des pays visés et sont sources de pauvreté et de détresses injustifiées pour les populations. Ces mesures constituent une violation de la liberté commerciale et de navigation, et dépouillent les peuples de leur droit légitime au développement.

63. L'économie du Myanmar repose sur les exportations de matières premières; ses exportations ont augmenté en passant de 851 millions de dollars des États-Unis pour la période 1991-1992 à 3,5 milliards de dollars des États-Unis pour la période 2005-2006. Durant la même année, le Myanmar, dit l'orateur, a enregistré un excédent commercial de 1,5 milliard de dollars des États-Unis. La hausse du commerce extérieur a été principalement due aux mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur du secteur privé, ainsi qu'à la promotion du commerce frontalier et à l'expansion des échanges avec les pays de l'ASEAN+3.

64. **M. Acharya** (Inde) dit que la dimension de développement est essentielle pour faire avancer le Cycle de négociations commerciales de Doha. L'agriculture demeure le volet principal de ces négociations, et les pays développés doivent faire preuve de souplesse et s'orienter vers une véritable réduction et élimination des subventions consenties à leurs exploitants agricoles commerciaux. Il est injuste de rattacher les négociations sur l'agriculture aux négociations sur l'accès aux marchés non agricoles. Les principes d'« une réciprocité qui ne soit pas totale » et d'« un traitement spécial et différencié » doivent être scrupuleusement respectés. Il importe également de garantir l'octroi d'un accès aux marchés libéralisé, valable du point de vue commercial et efficace au titre du mode 4.

65. Une action rapide est nécessaire quant à la dimension développement du mandat concernant les ADPIC. L'Accord sur les ADPIC doit prévoir une certaine souplesse pour les questions de santé publique, de même que pour les transferts de technologies liées aux changements climatiques. Les règles en matière de propriété intellectuelle doivent pleinement appuyer les

objectifs de la Convention sur la diversité biologique, en particulier pour ce qui est de la divulgation, du consentement préalable éclairé et du partage équitable des avantages. La Commission devrait envisager la création d'un comité spécial d'experts chargé d'agir sans tarder sur ces questions.

66. Les efforts de promotion des échanges doivent tenir compte des besoins spéciaux de nombre de pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés. L'Initiative « Aide pour le commerce » doit être pleinement opérationnelle. Il faut que les pays développés concrétisent leurs engagements de baisser les taux préférentiels à zéro et d'améliorer l'application de leurs schémas de préférences en rationalisant les règles d'origine. D'ici fin 2007, les importations vers l'Inde en provenance des pays les moins avancés bénéficieront d'un régime de droits nuls. L'Inde a également offert une aide aux nombreux autres pays en développement, en particulier en Afrique, via son programme d'assistance technique.

67. **M. Gerus** (Biélorus) dit que l'enlisement du Cycle de Doha tient principalement aux réticences de certains membres de l'OMC à considérer le développement comme l'un des principaux volets des négociations. Au lieu de cela, ceux-ci cherchent seulement à accroître la libéralisation tarifaire et à élargir leur accès aux marchés des services dans les pays en développement.

68. Il est nécessaire de faire en sorte que les conditions du commerce international soient favorables aux pays en développement et de laisser le moins de marge possible aux manœuvres politiques des pays participants. Faute de quoi, les déclarations faites par les pays à l'Assemblée générale se disant favorables au développement et désireux de mettre un terme à la pauvreté sont en contradiction avec les prises de position de leurs représentants, lors des négociations commerciales, qui empêchent la création de véritables mécanismes capables de bénéficier aux pays en développement.

69. Le processus d'adhésion à l'OMC révèle une contradiction similaire. Les pays sollicitant leur adhésion sont censés satisfaire à des obligations de réformes économiques, strictes et discriminatoires, beaucoup plus lourdes à supporter que celles assignées aux membres actuels de l'Organisation ayant un stade de développement similaire. Les considérations

politiques commencent à influencer sur le processus d'adhésion à l'OMC; certains membres ont même pris sur eux de bloquer l'entrée d'autres pays. Le système commercial mondial finira par être paralysé à moins que des mesures ne soient prises immédiatement pour restaurer des conditions équitables d'adhésion.

70. L'imposition de mesures commerciales coercitives unilatérales qui violent les principes de la Charte des Nations Unies constitue un autre problème. Il est absurde d'imposer des sanctions économiques au nom des droits des travailleurs lorsque celles-ci conduisent dans la réalité à des pertes d'emploi.

71. La CNUCED pourrait jouer un rôle majeur dans la résolution de ces problèmes. L'orateur espère que des mesures pratiques seront prises lors de la CNUCED XII en avril 2008 en vue de permettre à cet organisme d'aider plus efficacement les pays en développement et les pays en transition économique.

72. **M^{me} Lim Ai Teng** (Singapour) dit que le grand port de transbordement qu'est Singapour saisit toute l'importance d'un régime de libre-échange. L'oratrice prône la modération et la souplesse dans le cadre du Cycle de Doha en cours. La réussite de celui-ci permettrait à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, tandis que son échec compromettrait la crédibilité de l'OMC et remettrait en cause le système commercial multilatéral. Les pays développés doivent prendre des mesures audacieuses pour garantir l'accès des pays en développement aux marchés, tandis que ceux-ci doivent accepter des compromis.

73. En septembre 2007, les dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) se sont engagés à reprendre les négociations de Doha. L'ANASE également encourage l'intégration économique via l'initiative de la zone de libre-échange des pays de l'ASEAN et les négociations sur les accords de libre-échange avec de grands partenaires comme le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Chine.

74. En dépit de la forte hausse du PIB des pays en développement signalée dans le Rapport du Secrétaire général (A/62/266, par. 3), d'autres actions sont nécessaires pour éliminer la pauvreté. Ainsi, l'oratrice salue les efforts du Secrétaire général à cet effet, notamment la convocation du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique.

75. **M. Jallow** (Gambie) dit que, ces dernières années, un nombre croissant de pays en développement ont libéralisé leurs régimes commerciaux alors même que les pays développés s'orientaient vers des politiques toujours plus protectionnistes, aggravant ainsi les problèmes de la pauvreté et du développement. Le rôle toujours plus grand des pays en développement dans le commerce mondial entraîne l'émergence d'un monde du Sud en plein dynamisme. Toutefois, il est préoccupant de constater que les États, petits et vulnérables en particulier, n'ont pas beaucoup bénéficié de la libéralisation et mondialisation des échanges. Ainsi, l'orateur estime, avec le Secrétaire général, que la réussite finale du Cycle de Doha constitue un enjeu majeur.

76. Le développement fait partie intégrante du Programme de Doha pour le développement, mais l'agriculture, rappelle l'orateur, est en retard par rapport à l'industrie dans l'instauration de régimes multilatéraux et la réduction des obstacles commerciaux. Les populations pauvres du monde tirent, pour la majeure partie d'entre elles, leurs moyens de subsistance de l'agriculture, et sont ainsi gravement menacées par les distorsions de la production et du commerce agricoles provoquées par les subventions à l'exportation, le soutien interne et le protectionnisme de nombre de pays développés.

77. Pour profiter du commerce international, les pays en développement ont besoin : premièrement, d'un accès aux marchés plus grand et prévisible; deuxièmement, d'une réforme des politiques agricoles et de l'instauration de règles commerciales équitables; et, troisièmement, d'un traitement spécial dans le cadre d'un partenariat ambitieux pour l'aide au commerce.

78. Les pays développés doivent faire preuve de souplesse et de volonté politique pour sortir de l'impasse des négociations de l'OMC. Il faut faciliter l'adhésion de tous les pays en développement – en particulier les pays les moins avancés ou qui sortent d'un conflit.

79. L'orateur exhorte la communauté des donateurs à accroître les crédits consentis à la CNUCED pour permettre à celle-ci d'améliorer son aide aux pays en développement et de trouver les moyens de faciliter une plus grande cohérence entre le système commercial multilatéral et le système financier international.

80. Enfin, la délégation de la Gambie, conclut l'orateur, condamne l'imposition de lois et de mesures

économiques coercitives, y compris les sanctions commerciales unilatérales, à l'encontre des pays en développement.

81. **M. Heller** (Mexique) souscrit aux observations formulées dans le Rapport du Secrétaire général (A/62/266), à savoir que : le commerce international joue un rôle majeur dans le développement; l'accès sans réserve et prévisible aux marchés dans les pays en développement est nécessaire pour que ceux-ci puissent bénéficier de la mondialisation; enfin, le développement doit s'inscrire au cœur du Cycle de négociations commerciales de Doha. Il faut accroître la capacité de production des pays en développement de manière à stimuler leur activité économique interne et externe. Le Gouvernement du Mexique, dit l'orateur, soutient résolument le Cycle de Doha et continuera d'y participer activement.

82. La deuxième Commission doit attirer l'attention sur l'urgence de faire aboutir le Cycle de Doha de manière acceptable pour tous les participants. La deuxième Commission doit ainsi mettre l'accent principalement sur le message politique qu'elle souhaite transmettre et sur les thèmes faisant l'objet d'un consensus – tels le développement durable et l'importance des échanges comme moteurs de la croissance économique – et non sur les questions litigieuses en cours de négociation dans d'autres lieux de discussion.

83. **M. Ali** (République arabe syrienne) dit qu'il est injuste de la part des pays développés d'exiger des pays en développement de concéder plus qu'ils ne le peuvent eux-mêmes. Il est généralement admis que l'agriculture est une composante fondamentale des économies des pays en développement; toutefois, les distorsions introduites dans le commerce international des produits agricoles sapent les efforts de ces pays visant à éliminer la faim et la pauvreté. Une approche plus réaliste et plus souple de la part des pays développés est ainsi indispensable dans le contexte du Cycle de Doha.

84. La République arabe syrienne, dit l'orateur, qui attache toujours la même importance au commerce multilatéral, s'efforce de trouver un équilibre entre ses politiques commerciales internes et externes via notamment la poursuite du processus de réforme et de libéralisation de son commerce, l'amélioration de la compétitivité et qualité de ses produits, la promotion des exportations de ses biens et services,

l'investissement dans son capital humain et le développement de ses systèmes monétaires et bancaires. En dépit des réussites de la Syrie, toutefois, l'examen de sa demande d'adhésion à l'OMC, déposée une première fois en 2001, n'a, à ce jour, pas même été inscrit à l'ordre du jour de l'OMC pour des raisons que l'orateur attribue aux motifs politiques de certains pays membres influents de l'Organisation. Insistant sur le fait que le processus d'adhésion à l'OMC ne doit être ni politisé ni utilisé à des fins de contrainte politique, l'orateur attire l'attention sur la nécessité de respecter la résolution 61/186 de l'Assemblée générale, qui en appelle à faciliter l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement qui en font la demande.

85. La République arabe syrienne est toujours soumise aux sanctions commerciales unilatérales imposées à son encontre par les États-Unis en 2004. En outre, en 2006, malgré les souffrances déjà causées par l'occupation israélienne des territoires palestiniens, les États-Unis, ainsi qu'Israël, l'Union européenne et d'autres pays, ont imposé des mesures économiques unilatérales très dures à l'encontre du peuple palestinien, dont les incidences sont détaillées dans le Rapport du Secrétaire général consacré aux mesures de ce type (A/62/210). Il convient d'accorder la même attention à la nouvelle recommandation du Ministre israélien de la défense de réduire l'approvisionnement en électricité de la bande de Gaza, où résident 1,5 million de Palestiniens. Dans le même esprit, la Secrétaire d'État américaine annonce à présent également de nouvelles sanctions économiques unilatérales à l'encontre de la République islamique d'Iran.

86. L'imposition constante de ce type de mesures en violation des principes du droit international et des règles commerciales internationales a de graves conséquences dans la mesure où elle finira par ébranler la confiance dans la viabilité du système commercial multilatéral et l'engagement des pays développés en faveur d'un système commercial international ouvert, transparent, prévisible, non discriminatoire, juste et propice à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, l'orateur condamne l'utilisation ou la promotion de mesures unilatérales de toutes sortes comme moyen visant à imposer à un État la subordination de l'exercice de ses droits souverains à un autre État. L'orateur en appelle également au respect de la résolution 60/185 de l'Assemblée

générale sur cette question, à l'adoption de laquelle seuls les États-Unis se sont opposés.

87. **M. Matenje** (Malawi) exhorte les pays développés à remplir leur promesse d'accroître l'APD, laquelle a baissé au cours des années, afin que les pays en développement comme le Malawi puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

88. En vue de parvenir à une croissance durable, les pays en développement doivent être en mesure de participer équitablement au système commercial mondial. L'accès aux marchés des produits agricoles est en particulier crucial pour les pays comme le Malawi de sorte que la délégation du Malawi, dit l'orateur, est profondément préoccupée par l'impasse où se trouve le Cycle de Doha, qui doit continuer de mettre l'accent sur l'agriculture et le développement. L'orateur plaide pour l'élimination des obstacles commerciaux et des subventions pour les produits agricoles, qui empêchent les pays en développement de concrétiser leur avantage comparatif. Le commerce est le moyen le plus efficace pour parvenir à une croissance économique et réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés, mais une aide au commerce additionnelle et prévisible est également essentielle pour aider ces pays à renforcer leurs capacités de planification et gestion, à accroître leurs infrastructures commerciales et à faire face aux coûts élevés d'ajustement à la libéralisation du commerce. La CNUCED a accompli un précieux travail en réponse aux besoins des pays dont les économies reposent sur le commerce des produits de base. Toutefois, ces pays ont besoin d'un surcroît d'aide à la diversification et restructuration de leurs secteurs de produits de base afin d'en améliorer la compétitivité.

89. **M. Issetov** (Kazakhstan) approuve l'avis du Secrétaire général selon lequel les pays développés doivent remplir leurs engagements en matière de développement dans le contexte du Cycle de Doha. Ils doivent ainsi accorder l'accès en franchise de droits et sans contingentement à tous les marchés. Le Gouvernement du Kazakhstan, dit l'orateur, s'y est quant à lui déjà employé.

90. Il conviendrait de parvenir à une meilleure définition et mise en oeuvre du traitement spécial et différencié réservé à certains groupes de pays. Il faudrait également examiner de près les difficultés auxquelles font face les pays ayant des économies

petites et limitées, notamment les pays en développement sans littoral, marginalisés en raison surtout du coût élevé des échanges occasionné par leur manque d'accès aux ports maritimes et leur éloignement des marchés. En outre, de nombreux pays en développement sans littoral, y compris le Kazakhstan, ne sont toujours pas membres de l'OMC et sont exclus des principaux échanges internationaux. Il conviendrait d'examiner les besoins spéciaux de ces pays lors de l'établissement des préalables à leur adhésion à l'OMC.

91. L'instauration de zones régionales économiques, commerciales et douanières, est cruciale pour aider les pays en développement à surmonter les conséquences néfastes de la mondialisation. La décision prise à Douchanbé en octobre 2007 de former une union douanière comprenant le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie marque ainsi une étape importante vers l'intégration de ces pays dans le système commercial mondial. Elle permettra d'améliorer la compétitivité et les conditions d'un développement complet au sein de ces États.

92. Il faut donner suite aux décisions et recommandations résultant des grandes rencontres internationales sur le commerce si l'on veut que les pays dotés d'économies petites et sans littoral profitent des bienfaits évoqués à plusieurs reprises à New York, Monterrey, Johannesburg, Doha, Bruxelles, la Barbade et Almaty. L'orateur espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, prévue à Doha en 2008, apportera l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre de l'accord conclu à Monterrey.

La séance est levée à 13 heures.